



Santé Privée

APPEL À MOBILISATION

TOUS À PARIS

LE 21 SEPTEMBRE 2019

Le gouvernement veut baisser le niveau des retraites et reculer l'âge de départ

Aujourd'hui, que l'on dépende du régime général, (salariés du privé) ou de celui des fonctionnaires, ou d'un régime spécial, les modes de calcul de la retraite ont une architecture similaire :

- ❖ **Un salaire de référence** (25 meilleures années) ❖ **Une durée de cotisation** exigée pour bénéficier du dans le régime général, 6 derniers mois hors primes taux plein, actuellement 42,5 ans pour les fonctionnaires)
- ❖ **Un âge de départ**, actuellement 62 ans, avec **Des trimestres de cotisations validées et des périodes assimilées** même si elles ne sont pas cotisées : maladies, accident du travail, maternité, chômage, majoration pour enfants...

LE REGIME universel PAR POINTS :

Une attaque en règle contre les salariés publics et privés

- ❖ **Un système par points tient compte de toutes les années, les bonnes comme les mauvaises.** Actuellement, les plus mauvaises années sont neutralisées pour le calcul de la retraite car le montant est calculé sur la base des 6 derniers mois ou les 25 meilleures années. Avec la réforme, le calcul tiendrait aussi compte des salaires les plus bas. C'est un moyen de réduire nos revenus à la retraite. En moyenne, le niveau des retraites baisserait de 15% en moyenne.
 - ❖ **Les femmes sont celles qui ont les carrières les plus entrecoupées :** temps partiels, congés parentaux, chômage... Actuellement, les périodes assimilées non cotisées, et, en particulier les droits familiaux permettent de compenser en partie cette inégalité. Demain, ces périodes ne seront plus prises en compte. Il restera alors le choix de travailler plus longtemps ou partir sans taux plein !!
 - ❖ **Le risque permanent de voir baisser la valeur du point.** Le haut-commissaire à la réforme des retraites (futur ministre ?), Jean-Paul DELEVOY, appelle un rendement d'équilibre variable d'une année à l'autre Il serait fixé par le gouvernement en fonction de la « compétitivité économique », de l'espérance de vie et des traités européens.
 - ❖ **Un allongement de la durée de travail.** Alors que nous subissons une dégradation constante de nos conditions de travail qui entraîne nombre de troubles musculosquelettiques, on voudrait nous faire travailler jusqu'à 64, 65, ... ans ! Inacceptable !
- Soyons clairs, ce que cherche le gouvernement : Contraindre les salariés à souscrire des assurances par capitalisation pour compenser une baisse sans précédent du niveau des retraites. FO ne laissera pas faire le gouvernement !**

Cette contre-réforme doit être bloquée !
FO ne laissera pas faire le gouvernement !

La Confédération FO ne participera pas aux concertations :

« *On ne va pas négocier les réglages du futur système (...)* S'il faut aller à la grève, nous sommes prêts ».

Yves VEYRIER, secrétaire général Force Ouvrière

→ Pour préparer les conditions de la grève → Pour mettre en échec cette contre-réforme

L'Union Nationale de la Santé Privée appelle à manifester le 21 septembre 2019 à Paris.

Pour connaître les heures de départ des bus et trains, rapprochez-vous de votre Union Départementale